

COMMUNE DE BANOS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Banos; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2020. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Conseil Municipal approuve les opérations de recettes et de dépenses, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2020.

Le compte administratif a été approuvé le 12 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux pour 2020.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers communaux, location de salle,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 238 458,17 euros

auxquelles il faut rajouter les excédents des exercices antérieurs .

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement réelles 2020 représentent 192 500,93 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement soit 45 957,24 € constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux : Le produit 2020 s'élève à 75 078,00 €
- Les dotations versées par l'Etat en 2020 : 59 177,00 €
- Les recettes à encaisser au titre des prestations fournies à la population représentent :

11 656,60 € pour 2020

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recette	Montant	
Dépenses courantes	40 574,22	Excédent brut reporté	34 065,38	
Dépenses de personnel	67 490,59	Recettes des services	1 010,27	
Autres dépenses de gestion courante	79 186,40	Impôts et taxes	110 213,66	
Dépenses financières	3 558,72	Dotations et participations	77 052,89	
Dépenses exceptionnelles	300,00	Autres recettes de gestion courante	11 656,60	
Autres dépenses	1 391,00	Recettes exceptionnelles	651,63	
Dépenses imprévues		Recettes financières	18,87	
		Autres recettes	3 788,87	
Total dépenses réelles	192 500,93	Total recettes	238 458,17	

c) La fiscalité :

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux étaient pour 2020 de :

- . Taxe d'habitation : 14,94% (taux figé)
- . Taxe foncière sur le bâti : 19,60%
- . Taxe foncière sur le non bâti : 64,21%

Le produit de la fiscalité locale s'est élevé à 75 078,00 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : trois types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...) ainsi que Fond de compensation de la TVA (FCTVA).

Les dépenses d'investissement 2020 représentent 30 765,56 €

Les recettes d'investissement 2020 représentent 18 512,41 €

Le financement des investissements est essentiellement assuré par les ressources propres de la commune et les subventions.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	11 333,72	Solde d'investissement reporté	
Remboursement d'emprunts	10 069,60	FCTVA	1 840,79
Travaux de bâtiments (à lister)	5 362,24	Mise en réserve	7 433,72
Travaux de voirie (à lister)		Cessions d'immobilisations	
Autres travaux (à lister)		Taxe aménagement	1 397,98
Autres dépenses (matériel)	4 000,00	subventions	7 839,92
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	
Total dépenses	30 765,56	Total recettes	18 512,41

c) Les principaux projets de l'année réalisés en 2020 sont les suivants :

- Travaux de peinture à l'école
- Changement des volets à l'école et la cantine
- Achat d'un micro tracteur
-

d) Les subventions d'investissements perçues:

- du Département: 7839,92 €

IV. Les données synthétiques du budget – (voir les annexes)

Etat de la dette :

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 10 069,60 € pour 2020.

Tous les emprunts sont à taux fixe simple avec un indice en euros.

Fait à BANOS le, 16 mars 2020

Le Maire,

LAPORTE Jean-Louis